Décision du Président
Contrat de location d'un traceur - CO22028
Titulaire : Société RICOH FRANCE

2022 – D – n° 140

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

VU l'arrêté N° 2022-A-810 du 16 juin 2022 portant délégation temporaire du Président à Mr ROUSSEL DEVAUX, Directeur Général des Services,

CONSIDERANT que le contrat de location d'un traceur a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la société RICOH FRANCE sise 7-9 avenue Robert Schuman à RUNGIS (94150),

D E C I D E

Article 1er : De signer le contrat de location d'un traceur à passer avec la société RICOH FRANCE pour un montant trimestriel de 1.170,00 € HT.

Article 2 : Le contrat débutera à sa date de notification pour une durée de 60 mois.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Nogent sur Marne, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 19/07/2022

Pour le Président absent et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Territoire-Paris Est Marne & Bois 21

François ROUSSEL-DEVAUX

La présente délibération publiée le 19/07/2022
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20220719-D2022-140-AR
Date de télétransmission : 19/07/2022
Date de réception préfecture : 19/07/2022